

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par
le règlement, sous la présidence de Monsieur François
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays
du Grésivaudan.

Objet :
Convention de
cofinancement
relative aux
études
déplacements
menées sur le
secteur de
Brignoud

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L.
BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y.
BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B.
CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-
GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C.
ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX,
C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J.
PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B.
SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C.
VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Présents : 51
Pouvoirs : 4
Votants : 55
Vote pour : 25
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Excusés : JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC.
JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P.
LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S.
VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Pour finaliser les réflexions relatives à la création d'une troisième
voie en gare de Brignoud, à la suppression du passage à niveau
et à l'aménagement de la zone Alfred Frédet, le Grésivaudan
mène des études complémentaires consistant :

- à réaliser des enquêtes auprès des usagers de la RD10a,
puis à exploiter ces données dans le cadre de l'étude des
infrastructures routières,
- à étudier l'aménagement du pôle gare et d'un
franchissement inter rives pour les piétons, les cycles et les
transports en commun dont l'objectif est de rechercher une
solution performante en terme d'intermodalité.

Ces études, d'un montant prévisionnel de 81 328 € TTC et
réalisées par Le Grésivaudan seront cofinancées à part égale par
le conseil général de l'Isère au vu de leur impact sur le réseau
routier départemental.

Transmis le : 30/05/11
N° accusé réception Préfecture : 038-20001816-20110509-52 bis - 2e

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver le projet de convention de cofinancement relative aux études complémentaires menées en partenariat avec le Département sur le secteur de Brignoud,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce cofinancement.

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

